

15 000 Contrats aidés menacés de chômage dès la fin juin, la FNEC FP FO demande la prolongation de leur contrat



Dans les prochains mois, entre le 30 juin et jusqu'à la fin août 2012, 15 000 contractuels, sous contrat d'Emploi de Vie Scolaire (EVS), sous contrat d'Assistant d'Education (AVS) arrivent au terme de leur contrat. Sans compter les milliers qui arrivent en fin de droit.

Dans une situation où le chômage ne cesse de croître et alors que le ministère de l'Education nationale a été totalement défaillant pour garantir leur formation, le renouvellement du contrat de chacun et de tous est une nécessité incontournable.

La FNEC-FP-FO n'a eu de cesse de demander depuis la création des emplois aidés la garantie de leur réemploi et leur intégration dans un corps de la Fonction publique pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Ces emplois correspondent à de véritables besoins dans les écoles, les collèges et les lycées

Les besoins ne manquent ni dans les écoles où les directeurs se sont vu retirer les aides administratives, ni dans les collèges, ni dans les lycées.

Ces personnels assurent du mieux possible des tâches indispensables (accompagnement des élèves en situation de handicap, aide administrative à la direction d'école ...) au bon fonctionnement des écoles et des services. Personnes ne pourrait comprendre qu'ils soient renvoyés à Pôle emploi.

« J'étudie la possibilité de maintenir tous les contrats » L'engagement du ministre doit prendre effet !

Lors de l'audience de la FNEC-FP-FO avec le ministre le 5 juin celui-ci s'est engagé à étudier la possibilité de maintenir les 15 000 contrats aidés.

A ce jour dans les départements et les académies, l'Administration de l'Education Nationale n'a reçu aucune consigne claire quant à leur renouvellement pour l'année scolaire prochaine.

Déjà dans les Côtes d'Armor, en Seine St Denis, à Paris, dans les Landes, dans le Lot et Garonne..., FO a pris l'initiative de réunir les EVS/AVS pour se rendre chez le préfet déposer les dossiers de renouvellement. Les Unions Départementales FO sont associées à ces demandes en direction des préfetures.

Elle invite ses sections fédérales départementales à rassembler les personnels concernés, à constituer les dossiers pour les porter chez le préfet pour demander :

**Le réemploi de tous les contrats aidés EVS ; AVS ; Assistant d'éducation
Une véritable formation professionnelle et/ou une VAE financées par l'Etat
L'intégration dans un corps de la Fonction publique d'Etat.**

Montreuil le 12 juin 2012